

MAIRIE DE BEVONS

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 28/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Messieurs PLAUCHE Jonathan, THOMAS Frédéric

Procurations : Madame LEAL Séverine à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 27/06/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

**OBJET : INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR DANS LE BATIMENT DE LA MAIRIE
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment de la Mairie.

Il consiste à remplacer l'ensemble des radiateurs électriques (type grille-pain) et les climatiseurs par une pompe à chaleur air / air dans les locaux de la Mairie, programmable en fonction de l'occupation, réduisant ainsi notre consommation d'énergie. Ceci permettrait également de mettre à disposition la salle de réception rafraîchie aux habitants lors des périodes de canicule, celle-ci disposant d'un accès indépendant et sécurisée.

Monsieur le Maire présente un devis de 10 283,03 € HT pour réaliser cet investissement.

Il précise que cet investissement peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des aides relevant de la politique de l'énergie à hauteur de 76,92%.

Ainsi, il propose un financement du projet de la façon suivante :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	%	Montant en HT€
Installation pompe à chaleur	10 283,03	Conseil Départemental	76 %	7 815,10
		Autofinancement	24 %	2 467,93
Total (coût du projet)	10 283,03	Total	100 %	10 283,03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment de la Mairie ;
- Approuve le plan prévisionnel de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- Sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental ;
- Charge le Maire de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation.

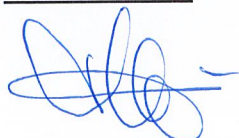
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 02 juillet 2025,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire,
Patrick SCOTTI

